



Syndicat UNSA-SDIS33

à

Monsieur le Directeur Départemental
du SDIS de la Gironde

Bordeaux, le 26 mai 2020

Affaire suivie par : équipe CAP SPP catégorie C
Objet : mobilité

Monsieur le Directeur,

L'établissement a décidé lors du dernier avis de mobilité référencé NAVC/GRH/2020-014, de mettre en application les nouvelles dispositions prévues par la loi de transformation de la fonction publique. En effet, le GRH n'a pas sollicité les organisations syndicales afin de recueillir leurs avis au sujet de la mobilité des agents du SDIS 33. Nous regrettons cette décision, ainsi que la méthode de mise en oeuvre dans un contexte de dialogue social sensible.

Sans vouloir remettre en question la loi de transformation de la fonction publique, nous souhaiterions qu'un échange entre le GRH et les organisations syndicales soit mis en place, afin de nous permettre d'amener à leur connaissance, la situation particulière de certains agents sur leur mobilité. La direction resterait souveraine dans la décision, mais celle-ci serait prise en ayant connaissance de tous les éléments.

L'équipe CAP se tient à votre disposition pour déterminer les conditions organisationnelles de ce moment d'échange.

Comptant sur votre bienveillante attention et tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en notre volonté de coopération la plus sincère.

Sébastien LABARBE
Responsable de l'équipe CAP SPP catégorie C
UNSA-SDIS33